



[www.abpprum.ca](http://www.abpprum.ca)

Le 27 mai 2023 (par courriel)

Mad. Élisabeth Dawes, Ph.D.  
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales  
Université de Moncton  
Moncton, NB E1A 3E9

OBJET: Consultation au sujet de la **réforme des comités du Sénat académique**

Madame,

Nous venons tout juste de prendre connaissance du Projet de réforme des comités du Sénat académique présenté dans un document daté du 19 mai courant. Notre représentante au Sénat, la professeure Jeanne d'Arc Gaudet en a informé les membres de notre conseil.

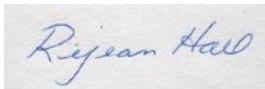
J'aimerais d'abord vous féliciter ainsi que les auteurs et autrices du projet pour l'ampleur de votre travail et pour la clarté de la présentation des modifications proposées. Ces modifications s'inscrivent bien dans une démarche pour réaliser le Plan stratégique.

Néanmoins, nous constatons que, dans le document, l'ABPPRUM ne figure pas au calendrier des consultations auprès des instances de l'Université, dont elle fait partie. Nous présumons qu'il s'agit d'un simple oubli. Plusieurs de nos membres ont occupé des postes de direction clés au sein de notre Université et ont acquis une longue et pertinente expérience. Nous croyons qu'elles et ils peuvent partager des idées innovantes sur un dossier aussi important pour la bonne marche de notre institution. Étant donné la réunion spéciale imminente du Sénat pour étudier le projet, nous avons cru bon de vous faire parvenir nos premières observations.

Un élément du projet a retenu notre attention: le *Comité de sélection des grades honorifiques (CGH)*, au 4.8 dans le document. Selon nous, il faudrait considérer l'ajout aux attributions de ce Comité de la responsabilité pour l'établissement et la révision d'une *Politique de nomination de professeures et de professeurs émérites*. Une telle politique institutionnelle manque à l'heure actuelle. Celle-ci pourrait être ajoutée au *Formulaire de proposition de candidature* et à l'Appel annuel de candidatures. Cette politique devrait être rédigée avec rigueur de manière à ce que les conflits ou biais aux diverses instances qui mènent vers la sélection soient évités. Il s'agit d'une question qui préoccupe nos membres pour en avoir déjà discuté à nos assemblées générales. Nous serions disposés à participer à la définition d'une telle politique.

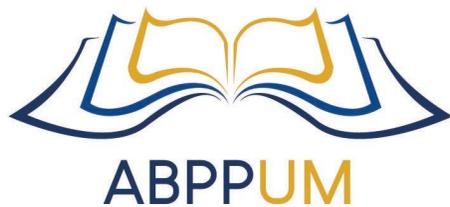
De manière plus générale, nous croyons que des comités et sous-comités proposés dans le document comptent un trop grand nombre de membres, quoique ceci découle sans doute de la structure de l'Université. Par contre, une proposition intéressante est celle du nouveau calendrier des réunions du Sénat : celui-ci devrait apporter une plus grande efficacité dans les décisions et dans les travaux des sous-comités.

En vous remerciant de votre bienveillante considération, veuillez accepter, madame la vice-rectrice adjointe, mes plus respectueuses salutations.



Réjean Hall, Ph.D., FIC, ing.  
Président

cc: Dr Denis Prud'homme, Recteur  
Lynne M. Castonguay, J.D., Secrétaire générale  
Jeanne d'Arc Gaudet, Ph.D., représentante au Sénat académique et vice-présidente de l'ABPPRUM



Le 16 mai 2023

Elizabeth Dawes  
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales  
Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales  
Université de Moncton

**Objet : Consultation au sujet de la réforme des comités au Sénat académique**

Madame,

À la suite de la présentation du projet de la réforme des comités au Sénat académique lors du Conseil d'administration du 14 avril 2023, l'ABPPUM a consulté ses membres pour solliciter leur avis à ce sujet.

De manière générale, ce projet de réforme des comités au Sénat académique est accueilli favorablement à condition que celle-ci simplifie véritablement le processus pour la création ou modification de programmes. Aussi, le Sénat académique devrait garder son nom qui le distingue et qui précise sa mission. C'est une instance fondamentale à l'Université.

Cependant, certains membres ne sont pas d'accord de créer de nouvelles structures et craignent une nouvelle lourdeur dans le processus. Par ailleurs, il sera important d'uniformiser le processus de sélection des professeures et professeurs à divers comités pour les trois campus à savoir en passant par les associations respectives et de reconnaître d'une quelconque façon l'implication des professeures et professeurs à divers comités.

Vous trouverez en annexe les commentaires constructifs des membres en regard de la réforme proposée.

L'ABPPUM vous remercie du temps consenti à la consultation de ses membres sur cet important dossier.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hélène Albert

Présidente

Association des bibliothécaires,  
professeures et professeurs  
de l'Université de Moncton

📍 Pavillon Pierre-A.-Landry,  
local 245, Moncton, N.-B. E1A 3E9  
☎ (506) 858-4509  
@ info@abppum.ca

L'ABPPUM reconnaît que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires non cédés et traditionnels des Nations Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Passamaquoddy. Le territoire n'est pas cédé car les traités de paix et d'amitié signés avec la Couronne britannique en 1725 et 1726 n'ont pas cédé les terres.

### Commentaires :

\* Je pense que l'idée de réduire le nombre d'étapes et de simplifier les procédures pour la création des programmes est bien, on ne peut pas être contre la vertu... Cependant, il faut éliminer les comités et réduire au minimum les diverses structures qui alourdissent le système. Je suis en faveur de plusieurs des éléments proposés qui pourront améliorer et accélérer l'évaluation des programmes, mais je suis contre la création de nouvelles structures et comités qui vont, encore une fois, ralentir et doubler le travail qui est fait par l'actuelle structure monstre qui est inefficace et trop lente.

\* C'est bien gentil de nous consulter, mais je n'ai pas le temps de lire un document de 69 pages de modifications administratives qui sont au point le plus éloigné de ce qui m'intéresse de faire cette semaine. J'apprécie beaucoup que d'autres s'occupent de telles tâches administratives, et donc vous souhaite bonne chance dans ce processus. Je vous fais confiance.

\* Je suis d'accord avec ce processus si le Comité de programme sera plus transparent et plus efficace.

\*Est-ce qu'il serait possible de définir "qualité"? Qualité des cours? Qualité de la recherche?

\* Je suis d'accord avec cette réforme. À titre d'exemple, je travaille dans les formulaires CPR depuis plusieurs années et, notamment, réduire le nombre de fois où l'on doit indiquer la même info dans les formulaires me semble une excellente idée. Je me retrouve souvent à faire du travail de mise en page, de mise en évidence en gras des changements effectués, de vérification ou d'alignement des sigles, ce qui demande du temps (à moi, mais aussi à ceux et celles qui ont créé les formulaires). Et même après avoir bien vérifié les formulaires, je reçois tout de même de petites modifications à faire après la vérification technique du registrariat (changer l'ordre de certains sigles, mettre un mot en gras, ajouter un point-virgule, changer un verbe puisqu'il ne fait pas partie de la liste du tableau de J.-F. Richard, etc.), de petits détails qui pourraient être évités selon moi avec des formulaires électroniques dans lesquels les informations n'ont pas à être répétées plusieurs fois. Donc, même si j'aime beaucoup travailler ainsi dans les programmes, je suis d'avis que ce travail pourrait être simplifié, pour favoriser une meilleure utilisation des ressources humaines de même que l'efficacité du processus.

\* Qu'est-ce que la création d'un "comité d'assurance de la qualité à 17 membres" apportera de nouveau et d'efficient par rapport à ce qui se fait (faisait) ? En d'autres termes, qu'est-ce qui motive la création d'un tel comité ? Est-ce qu'il y'a eu un problème / reproche envers la qualité d'un programme donné ? ....Depuis longtemps on parle de qualité et de RECONFIGURATION + VIABILITÉ + AGRÉMENTATION + ENGAGEMENT + EFFECTIVE ÉTUDIANTS....lorsqu'on assure la qualité, il faut déjà la contrôler : qui contrôlera qui et quoi dans ce comité ? c-à-d comment va-t-il opérer : est-ce qu'on lui envoie des plaintes de manque de qualité et à lui de les corriger ? Où les membres vont chercher des problèmes "qu'ils jugent problèmes" dans des programmes et proposer des solutions ? Qui va contrôler la qualité de la solution du comité d'assurance de la qualité ?...il faudra une réunion avec les membres, un sondage ne suffit pas.

\* La lourdeur administrative est omniprésente à tous les niveaux de l'évaluation des programmes et des processus de modification de programmes à l'UMoncton. On impose des cadres et des

calendriers rigides qui ne tiennent pas compte des particularités des programmes, des unités, du cycle de vie des programmes, ni de la société et de la compétition qui appellent des ajustements rapides et pertinents.

\* Comment peut-on s'assurer que derrière certaines « belles paroles » il n'y a pas diverses intentions cachées? Y a-t-il des garanties?

\* Elle va dans le bon sens.

\* Changement positif dans leur ensemble, mais 2-3 points retiennent mon attention :

1. La sélection des représentants des professeurs n'est plus assumée par l'association pour plusieurs comités alors qu'elle le reste pour les campus de Shippagan et d'Edmundston.
2. L'absence d'incitatif ou de reconnaissance pour le corps professoral pour son implication dans les comités proposés qui sont par expérience très demandant en temps. Un dégrèvement ou une exigence formelle pour les promotions serait nécessaire. La première voie serait mon choix.
3. L'absence d'une réflexion plus généralisée pour alléger le fardeau administratif. Si les comités, leurs nombres et leurs récurrences est un frein indéniable pour gagner en efficacité au sein de notre institution, nos pratiques actuelles le sont également : formulaires à rallonge redondant exigeant des signatures physiques, des sondages doodles pour organiser des réunions, l'absence de plage horaire désignés pour des réunions hebdomadaires aux différents échelons de notre institution (département, faculté, Sénat...). Une réflexion et une simplification drastique de nos processus s'imposent!

\* Le Sénat académique doit continuer à porter son nom. L'adjectif qualifie le nom et ici précise par le fait même la mission de ce Sénat. Bien qu'on puisse convenir que ce soit un emprunt de l'anglais, force est de constater que la langue française n'a toujours pas trouver un terme qui traduise son sens en français. On voit, par ailleurs, que le Robert/Collins l'accepte cependant. Or, si à l'Université de Moncton, on a, pour près d'une quarantaine d'années, usé de cette manière de nommer les choses, pourquoi ne pas en accepter l'usage et affirmer son sens. L'Académie française est probablement très attachée à son titre et souhaite possiblement garder pour elle cette appellation. Par contre, en matière d'emprunt, parmi les mots qu'elle a accepté, plusieurs font davantage mal aux oreilles, notamment parking, shopping, ... Par souci d'équité et de collégialité, il faudrait que ce soit, pour le campus de Moncton, l'ABPPUM qui soit chargée de faire élire ses représentants aux comités, en assurant la représentation prévue selon les facultés ou écoles, par exemple.

Il serait souhaitable :

- que les réunions soient toujours d'au moins 3 heures à l'horaire et qu'on favorise, autant que possible, des réunions en présentiel.
- pour les réunions qui ne seraient pas prévues en présentiel, que les personnes des campus puissent se brancher à la réunion à partir de salles communes - pour nous, à Moncton, à partir du Salon de la Chancellerie.
- L'ouverture des réunions à la communauté universitaire est une excellente idée.
- Il faudra aussi assurer le temps suffisant pour que les membres des comités puissent se saisir des documents avant les réunions.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche

Le 24 mai 2023

**PAR COURRIEL**

Madame Elizabeth Dawes  
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales  
Université de Moncton

**Objet : Réforme des comités du Sénat**

Madame Dawes,

Cette lettre fait suite à votre présentation de la réforme des comités du Sénat au Conseil de la FESR.

Premièrement, permettez-moi de vous remercier pour votre consultation auprès du Conseil de la FESR et vous féliciter pour ce projet de modification titanesque. Votre excellente présentation de la réforme a été claire et a permis aux membres du Conseil de mieux comprendre la raison d'être de la réforme.

La réaction des membres aux changements proposés a été positive. Par exemple, la création du nouveau CPS est bien accueillie. Cette initiative pourra alléger le travail du CPR actuel et la composition du CPS permettra de bien évaluer les dossiers des cycles supérieurs.

La création du Comité des règlements clarifie également mieux le processus d'élaboration ou la modification de règlements. Le Conseil pourra alors continuer de proposer des améliorations aux règlements des cycles supérieurs.

Par ricochet, les attributions du Conseil de la FESR ont dû être modifiées. Le Conseil est également d'accord avec la modification de sa composition qui vise une fidèle représentation des unités académiques et du corps étudiant de notre université, tout en assurant un nombre suffisant de membres pour bien accomplir les tâches du Conseil.

En conclusion, j'appuie la réforme telle que présentée au nom de la FESR.

Veillez agréer, Madame Dawes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur adjoint à la recherche  
et doyen,

Francis LeBlanc

c. c. Gilles Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Benoit Doyon-Gosselin, vice-doyen de la FESR